

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille treize, le 22 novembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h,
Sylvie Birhart, Anita Daniel, Berc'hed Troadec Cadoudal

Absents: Carole le Boulanger, excusée, procuration à Berc'hed Troadec Cadoudal

Jean Faillard, excusé, procuration à Alexis Manac'h

Jérôme Cochenec, procuration à Sylvie Birhart

Convocation: 2 novembre 2013

Secrétaire de séance: Olivier Magoariec

Objet : Rythmes scolaires

Dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre à la rentrée scolaire 2014 de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles du RPI Brennilis- La Feuillée - Loqueffret, les membres du Conseil municipal de Brennilis ont été saisis les 15 et 16 novembre 2013 de deux communications de la municipalité faisant le point de la situation. La question de la réforme des rythmes scolaires est également traitée à l'échelle de la Communauté de communes, dans le cadre de sa Commission Vie des Habitants, qui s'est réunie le 21 novembre 2013.

Le Conseil prend note des progrès accomplis au niveau du RPI, et a communication des éléments constitutifs du futur Plan d'éducation territoriale, tels qu'établis après la réunion du Conseil du RPI le 14 octobre 2013.

Compte tenu de la proximité de l'échéance fixée par l'Académie – 20 décembre 2013 – pour dans le cadre d'une approche intercommunale prendre position sur les nouveaux horaires ainsi que, le cas échéant, sur un projet éducatif territorial, le Conseil, après en avoir délibéré et s'exprimant à l'unanimité, donne mandat à ses représentants au sein du Conseil du RPI – le maire, le 1^{er} adjoint le suppléant, la 2^{ème} adjointe désignée par le Conseil municipal – de finaliser les discussions avec les différents partenaires éventuels, sur la base des orientations dégagées. Le Conseil précise que les membres du Conseil qui le souhaiteraient pourront être associés aux discussions à intervenir.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT